

## **Comité technique d'établissement**

**Réunion du 8 octobre 2019**

**Fusion des bureaux comptables (1<sup>er</sup> janvier 2020 – 31 décembre 2020)**

### **Note de présentation**

#### **Point pour avis**

**Suite aux départs de trois agents comptables secondaires sur quatre entre avril et septembre 2019, les bureaux comptables, en attente de la mise en place de la nouvelle organisation financière et comptable, vont être fusionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette étape transitoire correspond à un ajustement organisationnel afin d'assurer au mieux la continuité de service. L'organisation générale reste inchangée et les impacts sont limités au changement de rattachement hiérarchique et à l'évolution de la nomination des entités.**

#### *1 - Organisation actuelle des services financiers et comptables*

L'organisation financière et comptable a été définie par la note d'organisation générale élaborée à la création de l'établissement.

Les services comptables du Cerema, à l'instar de l'ensemble de l'établissement, ont une organisation largement déconcentrée reposant sur une agence comptable principale et quatre agences secondaires. L'agence comptable principale assure le pilotage et la coordination de la fonction comptable et traite la paye des agents, les dépenses d'action sociale et les marchés portés par le siège. Elle est garante de la qualité comptable, centralise les opérations et assure la réalisation du compte financier.

Chaque agent comptable secondaire est assignataire des opérations de dépenses et de recettes de deux ou trois ordonnateurs secondaires et est chargé du recouvrement des recettes, du paiement des dépenses et de la tenue de la comptabilité. Pour cette activité, il s'appuie sur un bureau comptable dont il assure la direction.

Afin de réduire les contrôles de la fonction financière et comptable, une organisation intégrée a été mise en place au niveau déconcentré. Ainsi, chaque agent comptable secondaire dirige un service financier et comptable chargé non seulement de réaliser les opérations comptables liées aux activités placées sous la responsabilité de deux ou trois ordonnateurs secondaires, mais aussi d'effectuer des opérations de suivi financier pour le compte de ces ordonnateurs secondaires. Pour réaliser ces opérations pour le compte des ordonnateurs secondaires chaque service financier et comptable comprend sur le site de chacune des entités concernées un bureau financier. L'agent comptable, chef des services financiers et comptable dirige le bureau financier et, pour cette part de ses missions, est placé sous l'autorité hiérarchique de l'ordonnateur secondaire (le directeur de la direction technique ou territoriale).

## 1.1 L'organisation géographique

Le chef des services financiers et comptable « Sud-Est » dont le bureau comptable est installé à Bron assure la gestion des opérations financières et comptable des directions territoriales Centre Est et Méditerranée et de la direction technique Territoires et Ville.

Le chef des services financiers et comptable « Ouest » dont le bureau comptable est installé à Saint Médard en Jalles assure la gestion des opérations financières et comptable des directions territoriales Ouest et Sud-Ouest.

Le chef des services financiers et comptable « Nord » dont le bureau comptable est installé à Lille assure la gestion des opérations financières et comptable des directions territoriales Nord Picardie et Normandie Centre et de la direction technique Eau Mer et Fleuves.

Le chef des services financiers et comptable « Ile de France et Est » dont le bureau comptable est installé à Metz assure la gestion des opérations financières et comptable des directions territoriales Est et Ile-de-France et de la direction technique Infrastructure de transport et matériaux.

## 1.2 Cadre d'exercice des responsabilités

Chaque chef des services financiers et comptable opère dans un double cadre de responsabilités :

- d'une part pour le volet comptable il est sous la responsabilité de l'agent comptable principal
- d'autre part pour le volet financier il est sous la responsabilité hiérarchique directe de chacun des directeurs d'entité. Cette relation est organisée en fonction d'une convention signée par les deux parties.

A titre d'exemple, le service financier et comptable « Ouest » comprend trois bureaux :

- un bureau comptable situé à Saint Médard en Jalles chargé des opérations comptables des directions territoriales « Ouest et Sud-Ouest »
- un bureau financier situé à Saint Médard en Jalles chargé des opérations financières de la direction territoriale « Sud-Ouest »
- un bureau financier situé à Nantes chargé des opérations financières de la direction territoriale « Ouest »

Les personnels des deux bureaux situés à saint Médard sont affectés à la direction « Sud-Ouest ». Les personnels du bureau situé à Nantes sont affectés à la direction « Ouest »

Le chef des services financiers et comptable est affecté à la direction territoriale « Sud-Ouest ».

## 2. Organisation au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les principes de l'organisation financière et comptable ne sont pas modifiés au sein du Cerema, et reposent toujours sur une organisation déconcentrée. Elle comprend une agence comptable principale qui assure les mêmes missions et au niveau déconcentrée la fonction financière et comptable sera intégrée.

Pour des raisons conjoncturelles, le changement concernera le niveau déconcentré de la fonction comptable qui passera de quatre à deux structures, à Bron et à Metz. Ainsi le bureau comptable de Lille sera fusionné avec celui de Metz dans une entité « bureau comptable de Metz » situé à Metz et celui de Saint Médard en Jalles sera fusionné avec celui de Bron dans une entité « bureau comptable de Bron » situé à Bron. Il n'y aura pas de mobilité géographique : les personnels des bureaux concernés resteront sur place.

## 2.1 Organisation géographique

Après la fusion des bureaux comptables de Bron et Saint-Médard en Jalles, le chef des services financiers et comptable « SFC Bron » dont le bureau comptable est installé à Bron assurera la gestion des opérations financières et comptables des directions territoriales Centre Est, Méditerranée, Ouest et Sud-Ouest et de la direction technique Territoires et Ville.

Après la fusion des bureaux comptables de Lille et Metz, le chef des services financiers et comptable « SFC Metz » dont le bureau comptable est installé à Metz assurera la gestion des opérations financières et comptables des directions territoriales Est, Ile de France, Hauts de France et Normandie Centre et des directions techniques Eau Mer et fleuves et Infrastructures des transports et matériaux.

## 2.2 Organisation fonctionnelle

Cette fusion comptable ne modifiera pas l'organisation actuelle basée sur les services financiers et comptables.

Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2020 les seules modifications impactant la sphère financière seront un changement d'accréditation des ordonnateurs secondaires des directions Hauts de France, Normandie Centre, EMF, Ouest et Sud-Ouest. Ces changements n'auront aucun impact sur les circuits actuels.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les directions territoriales Hauts de France, Normandie-Centre et la direction technique EMF seront rattachées au service financier et comptable de Metz et les directions territoriales Ouest et Sud-Ouest seront rattachées au service financier et comptable de Bron.

L'organisation choisie permet de répondre à plusieurs motivations :

- la création de bureau comptable à taille critique qui évite de fragiliser la continuité de gestion,
- l'uniformisation et l'harmonisation des processus comptables,
- le maintien d'une organisation déconcentrée qui conduit à maintenir une bonne proximité entre les structures financières et comptables et les services des ordonnateurs secondaires,
- un volume d'actes suffisamment important pour que les fonctions confiées aux agents affectés à ces structures soient attractives et variées,
- une organisation qui est plus en phase avec la nouvelle organisation financière et comptable des établissements (GBCP) et qui permet d'appréhender et de mettre en œuvre la dématérialisation et s'adapter au processus de dématérialisation des factures (CHORUS PRO) dont la généralisation est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### 2.3 Cadre d'exercice des responsabilités

Chaque chef de service financier et comptable opérera dans un double cadre de responsabilités :

- d'une part, pour le volet financier, il sera sous la responsabilité hiérarchique directe de chacun des directeurs d'entité. Il réalisera le suivi financier pour le compte de cinq ou six ordonnateurs secondaires et s'appuiera dans chaque entité sur un bureau financier composé d'agents affectés dans cette entité et dont il sera le responsable hiérarchique.
- d'autre part, pour le volet comptable de ses activités, il sera sous la responsabilité hiérarchique de l'agent comptable principal.

Chaque chef de bureau comptable conserve sa responsabilité et sa rémunération ; ils sont renommés chef d'antenne de Saint Médard en Jalles ou de Lille.

A titre d'exemple, le service financier et comptable « SFC Bron » comprend six bureaux :

- un bureau comptable situé à Bron chargé des opérations comptables des directions territoriales « Centre Est, Méditerranée, Ouest et Sud-Ouest » et de la direction technique « Territoires et ville »
- un bureau financier situé à Saint Médard en Jalles chargé des opérations financières de la direction territoriale « Sud-Ouest »
- un bureau financier situé à Nantes chargé des opérations financières de la direction territoriale « Ouest »
- un bureau financier situé à Bron chargé des opérations financières de la direction territoriale « Centre Est »
- un bureau financier situé à Aix en Provence chargé des opérations financières de la direction territoriale « Méditerranée »
- un bureau financier situé à Lyon chargé des opérations financières de la direction technique Territoires et Ville

Les personnels des deux bureaux situés à Bron seront affectés à la direction territoriale « Centre Est ».

Les personnels du bureau situé à Nantes seront affectés à la direction territoriale « Ouest ».

Les personnels du bureau situé à Saint Médard en Jalles seront affectés à la direction territoriale « Sud-Ouest »

Les personnels du bureau situé à Aix en Provence seront affectés à la direction territoriale « Méditerranée »

Les personnels du bureau situé à Lyon seront affectés à la direction technique « Territoires et Ville »

Le chef des services financiers et comptables sera affecté à la direction territoriale « Centre Est ».

### 2.4 Gestion des personnels

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 les agents du bureau comptable Sud-Ouest situé à Saint Médard en Jalles seront rattachés hiérarchiquement à l'agent comptable secondaire du bureau comptable fusionné « Cerema Bron ». Ils seront affectés pendant la période transitoire (jusqu'au 31/12/2020) à la direction territoriale Sud-Ouest.

Les agents des bureaux financiers Ouest et Sud-ouest seront rattachés hiérarchiquement au chef des services financiers et comptable « SFC Bron » et affectés à la direction territoriale dont ils dépendent pendant la période transitoire.

Les agents du bureau comptable Nord situé à Lille seront rattachés hiérarchiquement à l'agent comptable secondaire du bureau comptable fusionné « Cerema Metz ». Ils seront affectés pendant la période transitoire (jusqu'au 31/12/2020) à la direction territoriale Hauts de France.

Les agents des bureaux financiers Hauts de France, Normandie Centre et EMF seront rattachés hiérarchiquement au chef des services financiers et comptable « SFC Metz » et affectés pendant la période 1<sup>er</sup> janvier 2020 - 31/12/2020 à la direction territoriale dont ils dépendent.

### 3 - Annexe

- Projet d'organisation au 1<sup>er</sup> janvier 2020